

* 1.1 – Atténuer le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)



AMÉLIORER LA SOBRIÉTÉ ET LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PARC IMMOBILIER ET DE L'ÉCLAIRAGE

Ambition

Objectifs stratégiques

Réduire de 16% la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 50% d'ici à 2050. Pour 2030, l'objectif de réduction des consommations énergétiques est principalement porté par le secteur des transports (-18%) et le résidentiel (-17%).

Réduire de 18% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 56% d'ici 2050, avec un objectif de réduction des émissions de GES d'origine énergétique de 25% d'ici à 2030 et de 75% d'ici à 2050.

Réduire de 40% les consommations d'énergie des bâtiments municipaux de plus de 1 000 m² d'ici à 2030 et de 60% d'ici à 2050 (décret tertiaire).

Enclencher une dynamique de réhabilitation du patrimoine privé par des actions de sensibilisation et d'animation de dispositifs existants auprès des partenaires et élargir les publics aux aides pour la réalisation de travaux.

Objectifs opérationnels

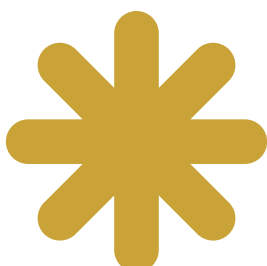
Rénover 100% du parc d'éclairage public en leds d'ici à 2030.

Réhabiliter ou rénover énergétiquement 6 écoles. Réduire les consommations énergétiques municipales liées aux usages.

Avoir rénové l'ensemble des parcs de logements et tertiaires à l'horizon 2050, ce qui implique un rythme de rénovation des bâtiments de 3,3% par an, soit 1 050 logements par an sur Bayonne.

Réduire l'impact écologique de la construction et de la rénovation en incitant à l'utilisation des éco matériaux.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du Paysage, de la Biodiversité et des Transitions

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

CAPB,
Office du Commerce et Artisanat,
Office de Tourisme, etc.

Éléments DE CONTEXTE



La crise énergétique de 2022 a conduit la Ville de Bayonne à élaborer un plan de sobriété énergétique dès le mois d'octobre 2022. En novembre, l'État demandait aux collectivités d'adopter un plan de sobriété énergétique pour réduire de 10% leur consommation d'énergie dans les mois et années qui viennent. Ce plan est un jalon dans la trajectoire de réduction des consommations du patrimoine public. La collectivité est notamment concernée par l'objectif de réduire de 40% les consommations d'énergie de ses bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² d'ici à 2030, et 60% d'ici à 2050 (décret tertiaire).

À l'échelle du Pays basque, la rénovation thermique des bâtiments privés (tertiaires, résidentiels) constitue l'un des leviers principaux de réduction des consommations

énergétiques. Les logements représentent la principale source de consommation d'énergie du territoire (2 432 GWh en 2019, 38% des consommations, correspondant à deux-tiers des besoins de chauffage). Le secteur résidentiel est également à l'origine de 15% des émissions de GES. Le Plan Climat pose comme objectif la rénovation de l'ensemble des parcs de logements et bâtiments tertiaires à horizon 2050. Cet objectif est lissé sur la période de 2020 à 2050. L'effort à fournir correspond à un rythme de rénovation des bâtiments de 3,33%/an : cela représente 5 900 logements et 117 500 m² de surfaces tertiaires à rénover par an à l'échelle du Pays Basque en atteignant un niveau de performance élevé dit « BBC rénovation », soit pour Bayonne 1 050 logements par an.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Le Plan Climat du Pays Basque poursuit les mêmes objectifs.

Le volet interne est traité à travers deux actions :

- PCAET 9.1 Élaborer et mettre en œuvre un programme « Maisons de la communauté exemplaires ».
- PCAET 9.3 Mener le programme de sobriété, d'efficacité et de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments et équipements de la collectivité.

Le volet externe fait l'objet de l'axe 3 « Habiter : accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique », qui compte 4 actions.

Le SCOT du Pays basque et du Seignanx, le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, et le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Bayonne concourent aussi à cet objectif.

Descriptif DE L'ACTION

L'action consiste à agir à la fois sur les bâtiments et équipements municipaux et le patrimoine privé pour réduire les consommations énergétiques, mais également lutter contre la précarité énergétique et permettre à tous de vivre et travailler dans des conditions acceptables malgré les changements climatiques à l'œuvre.

1 — Finaliser et appliquer le Plan municipal de sobriété et d'efficacité énergétique

À travers le Plan municipal de sobriété et d'efficacité énergétique, la Ville ambitionne d'agir sur les deux volets suivants :

- **L'accélération de la réduction de l'éclairage public, au moyen d'un programme de sobriété lumineuse sur l'espace public.**

Le remplacement des luminaires à lampes à décharge par des leds ainsi que le déploiement d'un système de télégestion pour allumer et moduler l'éclairage permettra de réduire fortement les consommations d'énergie et d'abaisser la pollution lumineuse. S'ajouteront à ces mesures le renforcement de l'extinction de l'éclairage public et la suppression des écrans numériques sur l'espace public. Un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) sera élaboré pour donner un cadre général pour l'éclairage urbain, sportif et architectural dans lequel devront s'inscrire les futurs projets d'éclairage, lesquels intégreront la biodiversité à travers leur contribution à la trame noire.

- **La réduction des consommations énergétiques du bâti communal, au moyen de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Patrimoine Immobilier Énergétique.**

La Ville programme la rénovation énergétique et écologique des bâtiments municipaux les plus consommateurs. Pour ce faire, des études énergétiques seront réalisées sur l'ensemble du patrimoine municipal.

La Ville ambitionne de prioriser les écoles en s'appuyant notamment sur le programme 1 000 écoles, ainsi que le patrimoine inscrit dans le projet européen Elena. A ce titre, les écoles du Prissé, Malégarie et Citadelle et la médiathèque des Gascons seront réhabilitées. Les écoles Jules-Ferry, Cavaillès et Jean-Moulin feront l'objet d'une rénovation énergétique.

Plus généralement, les équipements les plus énergivores du patrimoine municipal (chauffage, traitement d'air et climatisation) seront remplacés et optimisés. La réduction, le suivi et le pilotage des consommations énergétiques des équipements municipaux seront renforcés.

Pour être efficaces, la rénovation du bâti et l'optimisation des équipements s'accompagneront d'une sensibilisation régulière des élus et agents municipaux aux bonnes pratiques de sobriété énergétique.

2 — Accompagner l'amélioration énergétique du patrimoine privé

La Ville anime plusieurs dispositifs qui concourent à améliorer le confort thermique du bâti ancien pour le centre historique ainsi que des logements situés dans le périmètre du Programme d'Intérêt Général (PIG) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB). Les rénovations doivent prendre en compte aussi bien l'isolation contre le froid que contre les grosses chaleurs.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- % du parc d'éclairage public soumis à l'extinction nocturne
- % du parc de l'éclairage public en leds
- % de logements faisant l'objet de financements pour la réalisation de travaux d'amélioration thermique

D'IMPACT :

- Réduction de la consommation d'énergie du parc de l'éclairage public
- Réduction de la consommation d'énergie des bâtiments municipaux
- Réduction de la consommation d'énergie du patrimoine privé (résidentiel et tertiaire)
- Réduction des émissions de GES sur le parc immobilier municipal et le patrimoine privé situé sur le territoire bayonnais

